

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA

FGC du 28 février 2013

Université Ouvrière de Genève (UOG), Genève

Présents: ACCED – O. Dianor (C + CT)
ACTARES – D. Grunenfelder
ASED – P. Nicollier, C. Viltard, C. Martinet
ASS. ALBORADA – A. Cauderay
ASSAFI – D. Strubin, F. Ukety
ASS. SOLIDARITE NICARAGUA - EL SALVADOR – P. Sauvin
ASS. AMIS SUISSES – VILLAGES DOGONS – M. Djegueme
ASS. SUISSE AMIS HAITI – L. Berlie
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat
ASSOTIC – M. Faure
ASTM – J. Gendrin-Guinebault, J.-L. Bertrand
CARITAS GENEVE – N. Bohr, C. Clemente, M. Dubois, F.- Kajyabwami (CT)
CETIM – J. Duchatel (CI)
CINEMA DES TROIS MONDES – J.-P. Gontard
COTMEC – M. Olivet
COTMEP – O. Labarthe (C)
CSS – V. Luisier, A. Pary, B. Briand (CI)
DECLARATION DE BERNE – J. Reinhard (CI)
E-CHANGER GENEVE – G. Corredor
EDUCATION ET FUTUR – S. Dunant
ENFANTS DU MONDE – C. Bunzemeier (C + CT)
EFI – E. Merlach (CT)
EQUITERRE – N. Cantoreggi
ESFA – fh suisse - A. Heiniger, D. Depelteau (CCF)
FIAN Suisse – M. Brogniart
FLORIDA – F. Ribordy, J.-L. Pittet
FONDATION LE BALAFON- A. Droin
FRERES DE NOS FRERES – G. Petitpierre
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, H. Mégroz, A. Mackinnon,
S. Serrero + 2 personnes

GRAD – J. Moynat
GRAINE DE BAOBAB GENEVE-BURKINA – E. Longet
HELVETAS GENEVE – M.-E. Sagon
HORYZON GE – J. Olle
HUMANITEL – Beauverd, Perrin, M. Schneider
IDH – SUISSE – D. Schneuwly
IHEID – D. Rossier (CT)
IRED.ORG – F. Vincent
JARDINS DE COCAGNE – B. Studer, P. Gaudin
KALLPA GENEVE – C. Rigotti, J. Glasner, C. Pagot
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg
MADRE TIERRA SUISSE – A. Rajman, A.-M. Cruz
MCI – C. Cerchierini + 1 personne
MEDES SAPCOM – A. Titone, C. Woodtli

MPF – J. Blanchard
 PROTIERRADENTRO – J. Cramer
 RAFAD – A. Vergeylen (CCF)
 SIT – F. Weber, D. Jacquemet
 SWISSAID – Genève – L. Jimaja, S. Dutruel
 SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS) – R. Ockwell (C)
 TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet, Marc Joly (C)
 TOURISM FOR HELP – J.-R. Nicoud, S. Lanfranconi (CT),
 TRADITIONS POUR DEMAIN – C. Gradis, D. Lopez
 UNITERRE – A. Gueye
 URBAMONDE – O. Grobet
 UTOPIE NORD-SUD – B. Haroun-Gossi

- C – R. Longet, S. Ghinet, J. Rossiaud,
- CT – E. Noelte
- S - L. Beetschen, M. Berger, A. Berthoud, O. Berthoud, L. Cruz Hefti, R. Horner, A-M Lopez-Riat, Y. Marguerat, G. Rod

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique
 C = membre du Conseil S = collaborateur du secrétariat
 CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

Excusés: DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :
 ADAP, ASAH, ATD QUART-MONDE, CAP VERT GE, CEAS-GENEVE,
 CROIX-ROUGE GENEVOISE, MAGASINS DU MONDE, OSEO GE
CONSEIL : F. Laufer, E. Burnier, S. Lerch
COMMISSION TECHNIQUE : S. Blat, D. Chevrolet, U. Forrero, M. A. Ischi-Sarr, V. Lauf, F. Lieberherr, M. Peppi Allouche, J. Urfer
COMMISSION D'INFORMATION : C. Bruttin, M. Clavijo-Musy, D. Gradis, G. Labarthe, C. Piffaretti, J. Thion, I. Velarde

René Longet, nouveau Président de la Fédération genevoise de coopération, ouvre l'Assemblée Générale extraordinaire. Il espère que les débats seront productifs, de qualité et que nous pourrions avoir une discussion sereine. Le Conseil arrive aujourd'hui devant cette Assemblée avec divers scénarios pour définir les ajustements des demandes de financements aux moyens disponibles 2013-2014. Ces ajustements sont rendus nécessaires par le fait que les associations ont fait un très bon travail de préparation de projets avec nos partenaires dans le Sud. Les projets annoncés dépassent toutefois largement les moyens sur lesquels nous pouvons compter, même si ceux-ci sont en augmentation.

Le 2^{ème} point de l'ordre du jour consistera, face aux menaces pesant sur la solidarité internationale, à mobiliser et à unir toutes les forces pour lutter contre une éventuelle diminution des fonds alloués par l'Etat de Genève puis, dans un 2^{ème} temps, de faire une campagne très active afin d'obtenir que les autorités politiques s'engagent à se rapprocher de l'objectif du 0,7%, fixé dans la loi genevoise depuis longtemps, mais qui reste un vœu pieux depuis plus de 10 ans.

Le Président détaille ensuite la feuille violette qui a été distribuée à tous et qui règle les questions de procédure de cette Assemblée et sur les modes de vote. 1) le vote s'effectuera à main levée (1 carton par Association a été distribué) et non à bulletin secret car les votes de ce soir ne sont pas liés à des questions de personnes. 2) Chaque proposition soumise au vote l'est pour elle-même ; aucune proposition ne sera opposée à une autre (il est donc possible à l'assemblée de refuser toutes les propositions mais chaque participant en connaît les conséquences). 3) Le débat ne peut pas excéder 1 heure, le président propose en temps utiles la clôture de la liste des orateurs. 4) Le temps de parole est limité à 5' et chaque AM ne peut s'exprimer qu'au maximum 2 fois sur la même proposition.

La procédure proposée est acceptée à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

1. Ajustement des demandes de financement – Discussion et vote

Le Président passe la parole à O. Berthoud, secrétaire général pour ce point. O. Berthoud introduit sa présentation (projections de quelques clichés) en précisant qu'il s'agit de chiffres de planification et non pas strictement de chiffres comptables mais que ceux-ci illustrent la nécessité de définir les principes généraux pour l'ajustement des demandes de financement 2013-2014 aux moyens disponibles. Il rappelle que, compte tenu de la fin de nos contrats-cadres avec la DDC et l'Etat de Genève au 31.12.2012, nous avons élaboré, durant l'année passée, le programme 2013-2016 de la FGC avec une large consultation des AM, en particulier à l'occasion de la première rencontre des Présidents des AM de la FGC puis lors de l'Assemblée générale du mois de juin 2012 durant laquelle le programme a été adopté. Des ajustements ont encore eu lieu suite aux négociations avec la DDC et le nouvel accord-cadre avec la DDC a finalement été signé le 16.1.2013 à Berne. Cet accord prévoit une augmentation substantielle des moyens mis à disposition de la FGC, inférieurs toutefois à nos espoirs. Cet accord inclut des montants importants dédiés à la question du partage des savoirs.

Avec l'Etat de Genève, il rappelle qu'en raison de l'introduction de la LIAF, un contrat de prestations 2011-2012 avait du être renégoциé et avalisé par le Grand Conseil, sur recommandation de la Commission des Finances. Pour la période 2013/2016, le nouveau contrat de prestations a été négocié avec le SSI avec le maintien du montant annuel de la contribution de l'Etat de Genève à 3Mo pour 4 ans. Le 7.8.2012, ce contrat a été signé par M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat et le Conseil d'Etat a immédiatement adressé ce document à la Commission des Finances pour approbation de la loi de soutien. Depuis la situation est bloquée et le PLR a émis des propositions assez provocantes sur tout le poste de la solidarité internationale et dans un but de réaliser des économies budgétaires. Actuellement le budget ordinaire 2013 de l'Etat de Genève, dans son ensemble, n'a toujours pas été adopté. Lors du dernier examen de ces lignes budgétaires, la Commission des Finances a décidé, à une voix de majorité, de maintenir, à ce stade, le budget total de la solidarité internationale à 18Mo (dont les 3 MO de la FGC) mais le risque existe d'un retournement de majorité en Commission ou lors de l'examen du budget en séance plénière du Grand-Conseil.

Pour les Communes, les prévisions sont difficiles et dépendent, chaque année, des décisions communales. Enfin, pour la Ville de Genève, l'accord-cadre pour la période 2012/2015 prévoit des montants très supérieurs à la période précédente mais avec des chiffres indicatifs ; la décision finale dépend, chaque année, du vote du budget par le Conseil Municipal correspondant. Bonne nouvelle pour 2013, le budget de la Ville de Genève pour la solidarité internationale a été augmenté de CHF 500'000 dont CHF 200'000 pour la FGC (une

augmentation de CHF 100'000 était prévue au budget ce qui illustre l'incertitude des estimations avec les Communes).

Le premier cliché projeté montre qu'entre les périodes 2009/2012 et 2013/2016, les ressources de la FGC augmentent de 15% (sous réserve du maintien de la contribution de 3 Mo par an de l'Etat de Genève !). Les projets de coopération au développement au Sud augmentent quant à eux de 4 Mo. Les projets d'information (y compris Fonds information) bénéficient également d'une augmentation substantielle grâce à la Ville de Genève. Le partage des savoirs sera financé par la DDC. Les frais de fonctionnement sont quant à eux plutôt stables. Bref, indépendamment du risque concernant la contribution de l'Etat de Genève, nous avons une vision plutôt optimiste sur les contributions de nos partenaires financiers.

Le deuxième cliché illustre les règles actuelles telles que modifiées la dernière fois lors de l'AG de novembre 2012. O. Berthoud note que les règles établies correspondent à celles d'une vieille maison ayant adopté, au fil du temps, des règles compliquées. Les règles évoquées sont a) possibilité d'un projet pour chaque AM, b) quota maximum décidé chaque année par le Conseil, 3) montant annuel maximum par projet défini, 4) Plafond pour AM ayant un seul partenaire terrain 5) quota pour AM ayant un accord-cadre avec la DDC et leur Siège à Genève 6) quota pour AM nationales avec sections genevoises et ayant un accord-cadre avec la DDC. Confronté, malgré ces règles, à la question de l'excès de projets annoncés en regard de nos moyens, le Conseil est conscient de la nécessité d'établir de nouvelles règles pour l'avenir mais cependant il ne désire pas modifier ces règles au milieu de la partie.

Avec le 3^{ème} cliché, O. Berthoud illustre la nature du problème auquel nous devons faire face aujourd'hui. Les années précédentes, les demandes pour les nouveaux projets et les extensions ont varié entre 3 et 5 Mo mais, pour 2013, une très forte augmentation est annoncée puisque les extensions et les projets nouveaux sont prévus pour 8,5 Mo. Les projets continuant forcément sur 2014, notre dépassement de capacité de financement s'aggrave encore pour 2014. O. Berthoud indique encore que tous nos scénarios pour arriver à une solution comprennent malgré tout une part de surprogrammation d'environ CHF 500'000. Ce montant devrait pouvoir être compensé par le retour des soldes de projets (différences de change par ex.), par de nouvelles recettes ou par des projets qui ne sont finalement pas présentés ou qui sont interrompus.

Finalement, O. Berthoud indique que le Conseil a réfléchi à une gamme de propositions pour trouver une solution au problème dont une coupe linéaire qui aurait été, techniquement, simple mais inapplicable en fait et a donc été écartée. D'autres possibilités auraient été prioriser certaines thématiques ou certaines régions géographiques ce qui serait entrer en contradiction avec la nature de notre Fédération dont le rôle est de veiller à la qualité des projets mais pas de faire des choix de ce genre. Considérer que les grandes ONG nationales auraient éventuellement les moyens de financer elles-mêmes leurs projets mais la décision que nous avons prise à l'AG de novembre en ce qui concerne le quota les affecte déjà. C'est donc les 2 options qui vous ont été communiquées par le courrier de la FGC du 7 février 2013 qui ont finalement été retenues par le Conseil.

Le détail en est rappelé dans le 4^{ème} cliché, à savoir a) Option 1 : réduction de 5% des projets et PA déjà approuvés et actuellement en cours ; réduction de 20% sur les projets déjà déposés (avant décembre 2012) et actuellement en cours d'approbation ; réduction de 30% sur les extensions annoncées ou sur les premiers projets et enfin, réduction de 40% sur les nouveaux

projets annoncés (la réduction pour cette dernière catégorie est bien de 40% et non 50% comme indiqué par erreur sur le premier envoi).

L'option 1 est celle qui est privilégiée par le Conseil. Dans le but d'affecter le moins possible nos partenaires sur le terrain, une réduction de seulement 5% sur les projets en cours paraît raisonnable et ne devrait pas trop perturber les activités prévues (gain de change espéré). Dans cette option le raisonnement est de considérer que moins le stade de réalisation du projet est avancé, moins la coupe est problématique d'où le choix d'une échelle progressive.

Pour la 2^{ème} option, le but était d'identifier les AM ayant augmenté leurs demandes en 2013 et d'effectuer un plafonnement sur la moyenne des demandes 2011 et 2012. Cette mesure restant insuffisante il faut ajouter une coupure linéaire de 5% sur tous les projets. Cette déduction de 5% était mentionnée dans notre courrier du 7.2.2013 mais les incidences de cette mesure n'apparaissaient pas clairement sur le tableau détaillé (mais seulement sur le document « FGC : résumé des options 1 et 2 »). Le tableau concernant l'option 2 complété des précisions évoquées a été distribué à l'entrée.

O. Berthoud indique que la discussion est ouverte aux réactions et questions sur les règles générales proposées et non strictement sur les chiffres. Il passe la parole au public.

M. D. Strubin de l'association ASSAFI craint que son projet soit affecté deux fois par les coupes proposées car le montant figurant (avant déductions des options 1 ou 2) sur le tableau, pour son projet, est déjà réduit de moitié. Pour le Secrétariat, M. Berger, indique que le début des nouveaux projets a été différé au 1.9.2013 et donc que le financement, en 2013, n'est prévu que pour 6 mois (= avec préfinancement 2 premiers mois de 2014). Le fait de reporter les projets a une incidence pour la FGC en 2013 mais il est évident que les financements sont ensuite assurés pour 12 mois par année jusqu'à la fin du projet (31.8.2015 ou 31.08.2016).

M. G. Petitpierre, Président de frères de nos frères n'est pas très favorable à la réduction de 5% sur les projets en cours estimant que les projets devraient plutôt être considérés les uns après les autres. O. Berthoud répond qu'une contribution de 5%, somme toute relativement modeste, s'est avérée nécessaire puisque le total déjà engagé est important et que nous ne pouvons raisonnablement pas nous passer d'affecter cette catégorie aussi.

S. Dutruel de Swissaid-Genève s'interroge au sujet d'un projet qui s'est terminé en 2012 et dont la demande d'extension n'avait pas été déposée avant le moratoire. Il lui est répondu que les demandes d'extension pourront à nouveau être déposées avec une prise d'effet, au plus tôt au 1.6.2013 et que ce projet figure bien dans notre planification 2013/2014, avec une réduction de 30% si l'option 1 est choisie.

Brigitte Studer, Présidente de Jardins de Cocagne, pose une question relative à l'option 1 et quand de nouveaux projets pourront être soumis. René Longet indique que nous devons garder une flexibilité sur les projets les moins avancés et que pour l'instant, nous ne pouvons pas nous engager sur de nouveaux projets qui ne nous auraient pas été signalés lors de notre demande annuelle de planification de janvier 2013. Il répète que des mesures doivent être prises maintenant même si elles sont douloureuses.

D. Schneuwly, Co-Président d'IDH, évoque son projet qui est en besoin de financement urgent (il était précédemment financé par le SSI).

F. Vincent, pour IRED, indique que les partenaires du Sud ne sont pas présents ici ce soir pour réagir aux mesures proposées. Pour les projets d'IRED et en particulier le projet au Cameroun, l'application de l'option 2 est inacceptable car il faudrait se séparer du personnel engagé. Il souhaite donc que l'on ne remette pas en cause les projets déjà engagés et que pour le reste on accepte les nouveaux projets chronologiquement selon les moyens à disposition. La FGC devrait de plus encourager chaque association à s'adresser à des bailleurs privés.

M. Cavadini, Présidente de Genève Tiers-Monde, indique que la diminution du quota de près d'un tiers en 2013 pose déjà d'énormes problèmes pour son association. Elle souhaite que la FGC puisse définir une stratégie à plus long terme. R. Longet confirme que nous n'entendons pas rester les bras croisés pour l'avenir et que pour trouver des moyens financiers supplémentaires pour nos projets, nous aurons tous à nous remobiliser.

O. Labarthe, ancien Président de la FGC, membre du Conseil et représentant de la COTMEP tient à s'exprimer même s'il trouve sa position difficile. Il tient à relever les efforts qui ont été réalisés par la FGC pour obtenir l'augmentation de nos moyens financiers pour les projets. Les augmentations obtenues peuvent être considérées comme paradoxales dans le contexte économique actuel. Il considère que c'est une chance de travailler entre nous, toutes les AM, en privilégiant les partenaires Sud. Seule une fédération du type de la FGC peut avoir un esprit de solidarité sans se concurrencer les uns les autres et il appelle à ce que cet esprit soit conservé. Dans ce sens il privilégie, comme le Conseil, l'option 1 qui est proposée ce soir.

M.-E. Sagon pour Helvetas-Genève, souhaite insister sur le travail de la section genevoise d'Helvetas qui est composée de 15 bénévoles dont il faut tenir en compte. Helvetas-Genève, qui a déjà été affectée par la baisse du quota, n'est pas favorable à l'option 2. Helvetas-Genève est à disposition pour participer aux travaux des instances de la FGC.

C. Woodtli pour Medes-Sapcom note à son tour que nous avons plus de moyens à disposition mais pas assez en regard des projets annoncés et que nous avons donc un problème interne pour la gestion de notre propre créativité.

Le Président ayant clôturé la liste des intervenants sur ce sujet, une personne présente une motion d'ordre demandant la prolongation des débats.

Cette proposition est mise au vote : 12 voix pour, 19 contre et 10 abstentions. Cette motion d'ordre est rejetée.

F. Vincent demande que l'on vote sur sa proposition de ne pas du tout affecter les projets en cours puis de financer les nouveaux projets chronologiquement en fonction de nos moyens.

La proposition de F. Vincent est mise au vote : 1 voix pour, 38 contre, 15 abstentions, la proposition est rejetée.

Le président met au vote les différentes options proposées par le Conseil pour l'ajustement des demandes de financement aux moyens disponibles 2013-2014.

En ce qui concerne l'option 1 : Réduction différenciée des contributions selon l'état des projets : 33 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions

En ce qui concerne l'option 2 : Blocage des allocations à la moyenne 2011-2012 des fonds versés à chaque AM (au dessus de 200'000) et 5% de réduction sur tous les projets : 16 voix pour, 26 voix contre et 11 abstentions.

Le Président prend acte, avec satisfaction, que l'Assemblée générale extraordinaire du 28.2.2013 a choisi d'appliquer l'option 1 qui lui a été proposée pour l'ajustement des demandes de financement et indique que les mécanismes prévus entrent immédiatement en vigueur.

2. Campagne 2013 et pétition pour la solidarité internationale – Discussion et décision

R. Longet introduit ce point de l'ordre du jour en se référant à l'article paru dans le Courrier du 19.2.2013 « Les ONG genevoises dans la ligne de mire » et relève que les menaces pesant sur le budget genevois de la solidarité internationale sont tout à fait paradoxales dans la mesure où la nouvelle Constitution genevoise qui doit entrer en vigueur le 1.6.2013 prévoit expressément, pour la Coopération internationale, à son article 146 : « L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que les valeurs de paix et de solidarité. Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire, et la coopération au développement. A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération ».

Il relève qu'il n'a pas jamais entendu d'oppositions sur ce point. Il rappelle de plus que la loi genevoise du 0,7% pour la solidarité internationale, votée maintenant il y a plus de 10 ans (et notamment grâce aux efforts d'Antoine Droin, actuellement vice-président du Grand Conseil et dont il salue la présence ce soir), n'est toujours pas appliquée. Il regrette les attaques sans précédents contre le projet de loi relatif au contrat de prestations avec la FGC avec de fallacieux arguments du type « ça ne sert à rien », « qu'on s'occupe des pauvres en Suisse », etc. Il note également une incompréhension de certains milieux politiques sur le rôle de la FGC et qui ne comprennent pas, concrètement, ce que sont nos projets de coopération au développement et le travail de suivi que nous faisons. Ceci donne le ton des vraies menaces qui pèsent sur nous et ce qui motive les propositions d'actions qui vont vous être présentées par Y. Marguerat.

Y. Marguerat abonde et confirme que compte tenu des menaces, le temps à l'action et à la mobilisation de tous est venu car les enjeux sont importants et il est nécessaire de montrer la force de mobilisation de la FGC.

Plusieurs actions sont donc proposées ce soir. Les premières actions sont destinées, en urgence, à répondre aux menaces de coupes budgétaires de l'Etat de Genève. Premièrement, il est proposé à tous de contacter directement, si possible par téléphone ou lors de rencontres fortuites, les députés du Grand Conseil (listes des députés à disposition), y compris et même surtout, les députés des partis les plus critiques sur notre action. Il n'est pas forcément nécessaire de les connaître personnellement.

Deuxièmement, nous allons lancés un appel contre les coupes budgétaires signé par trois groupes:

- a) Des personnalités diverses, d'un très large spectre politique,
- b) Les Présidents des AM de la FGC (l'accord par e-mail sera suffisant).
- c) Les citoyennes et citoyens en général.

R. Longet engage chacun à se mobiliser pour récolter le maximum de signatures dans les deux prochaines semaines. Ce sera un bon entraînement pour l'autre action que nous envisageons et qui sera évoquée plus tard. Il estime qu'il faut prendre comme une chance de pouvoir être acteur de notre avenir. Tous les contacts pris peuvent être tout simples mais illustratifs (tel concierge d'école parlant de son soutien à un petit projet à Madagascar peut obtenir une bonne compréhension de ses interlocuteurs).

R. Longet décrète donc la mobilisation générale pour éviter que le budget de la solidarité internationale ne soit affecté et il faut donc faire pression sur les députés et qu'ils réalisent que nos activités ont un large soutien de la population. Il souhaiterait également que l'on trouve quelque chose de visuel à faire pour focaliser l'attention et servir d'accroche.

A la demande du Président, A. Droin, commente la situation actuelle au Grand Conseil en ce qui concerne le vote budgétaire 2013. Il indique que les choses évoluent vite et il a une bonne et deux mauvaises nouvelles. La bonne est que la proposition de transférer le budget de la solidarité internationale à la DDC semble enterrée. Par contre la proposition de coupe de 1Mo sur les fonds prévus pour la FGC pourrait resurgir en plénière. Enfin, à ce stade, il n'est pas très optimiste sur le fait que le budget puisse être voté à la session de mars ce qui comporte le risque de repousser encore la date d'approbation du projet de loi concernant le contrat de prestations de la FGC. Il confirme donc la nécessité pour la FGC de bouger et il recommande particulièrement de cibler les députés de l'UDC, ce groupe étant en mesure de faire basculer une majorité.

Pour l'appel des personnalités R. Longet remercie Gilles Petitpierre qui a accepté de figurer en tête de cette liste de soutien avec également M. G.-O. Segond. J. Blanchard du Mouvement Populaire des Familles estime que la situation n'est pas perdue, il faut insister sur les projets concrets, il évoque sa rencontre de Me M. Poggia à qui il a mentionné la nécessité de ne pas couper les lignes budgétaires nous concernant et il pense donc que c'est utile de téléphoner aux députés PLR, MCG, UDC.

F. Weber, représentant le SIT et Kallpa-Genève, est consciente de la nécessité et encourage vivement une forte mobilisation de toutes les composantes de la FGC. Elle suggère de communiquer nos prises de position par un communiqué de presse déplorant les attaques sur des choses qui fonctionnent bien. Elle suggère également que l'interpellation des députés se fasse par un tractage de nos appels à l'entrée du Grand Conseil. Y. Marguerat lui répond qu'un communiqué de presse est prêt et va être adressé aux médias demain et qu'une demande d'autorisation pour une petite manifestation le jeudi 14.3 à 16h30 a été déposée par la FGC. Les questions des délais pour l'Appel sont évoquées. Compte tenu des incertitudes quant à la date exacte du vote du budget, on fixe le délai pour les différents appels au 10.3.2013, quitte à prolonger le délai si le budget n'est finalement pas agendé au 14.3.2013.

J. Rossiaud (membre du Conseil) s'exprime dans le sens des précédentes interventions et indique qu'il est toujours bon de faire savoir ce que l'on fait. Il est également très favorable à

l'appel auprès des milieux les plus larges. Il est un peu plus circonspect sur le harcèlement direct des députés mais il privilégierait une approche sur les stands des partis. R. Longet signale que les partis attendent les beaux jours pour sortir leurs étals et que notre action ne peut attendre.

C.-L. Zaugg de Kombit fait une proposition complémentaire aux personnes présentes ce soir qui pourraient, par exemple, envoyer les résumés illustrés (pages attractives) de leurs projets aux députés.

M. Schneider, Humanitel, trouve scandaleux la stagnation à Genève, canton du trafic de pétrole entre autres, de la solidarité internationale et le manque d'avancée vers le 0,7%. Lors du vote du budget il suggère de remplir la tribune du public. Il évoque encore le trafic de drogue et la caisse noire qui devrait financer des projets de développement. R. Longet confirme que des contacts ont déjà eue lieu et continuent au sujet de la loi drogue et développement dont l'application actuelle semble problématique (les fonds disponibles pour les projets et en particulier les projets FGC ayant considérablement diminués).

E. Longet, Présidente de Graine de baobab, plaide pour une manifestation avec des visuels sur les projets et pas seulement vis à vis des députés mais aussi pour le grand public et elle lance donc un appel aux AM qui désireraient participer. Y. Marguerat enregistrera les intentions en contact avec A.-M. Cruz pour voir ce qu'il est possible de faire. Il est indiqué que certains députés vont ne pas aimer ce type d'action mais nous non plus nous n'aimons pas l'idée des coupes sur nos projets de coopération au développement.

F. Vincent évoque, notamment, la possibilité de créer une Fondation FGC qui se chargerait de rechercher des fonds auprès du secteur privé. R. Longet estime que cela pourrait éventuellement être envisagé sur le long terme mais la recherche de fonds auprès des privés se fait déjà actuellement directement par les AM et qu'il faudrait étudier comment être complémentaire dans ce domaine. R. Longet mentionne encore que si une coupure budgétaire est votée au Grand Conseil, nous aurons automatiquement le risque que les communes fassent ensuite la même chose.

R. Longet rappelle que nos propositions sont une fusée à deux étages, le premier étant consacré à l'urgence et nous venons d'en parler. S'agissant de la 2^{ème} phase, on a le droit de demander à ce que le canton respecte maintenant la loi du 0,7% votée il y a plus de 10 ans. On a maintenant la preuve que nous avons suffisamment de projets à financer. Nous proposons donc qu'en avril 2013 une nouvelle campagne de récolte de signatures soit lancée, cette fois une pétition et non plus un appel, pour demander au canton de s'approcher du 0,7%. Notre objectif sera en principe de récolter 15'000 signatures (300 signatures par AM). Nous profiterons des événements de l'été pour la récolte de mai à août (J. Reinhard, membre de la CI, propose d'étendre la période à septembre) ce qui nous permettra ensuite de faire pression sur les candidats aux élections du Grand Conseil prévue le 6 octobre 2013.

A.-M. Cruz, de Madre Tierra, plaide pour le lancement conjoint de nos deux campagnes. J.-L. Pittet, de Terre des Hommes et La Florida, désirerait également cela afin de profiter d'événements publics propres à Terre des Hommes (en particulier la vente annuelle de mouchoirs). R. Longet indique que le problème qui se pose dépend de l'issue du vote du budget et du contrat de prestations de la FGC étant entendu que notre campagne devrait être beaucoup plus incisive si des coupes sont effectivement réalisées.

Antoine Droin suggère que l'on fasse appel aux Constituants de tous bords pour appuyer notre pétition.

M. F. Ribordy, La Florida, indique qu'il est également membre de la Commission d'Aide aux pays en développement (APED) de la Ville de Carouge et qui pourrait être impliquée. Y. Marguerat sera le contact à la FGC et l'appel est d'ores et déjà lancé.

La récolte de signatures pour cette pétition sera également effectuée par voie électronique. Des listes vierges pourront également être téléchargées depuis le site de la FGC.

R. Longet demande donc à l'Assemblée Générale extraordinaire de ce jour de donner mandat au Conseil pour la mise en place de la 2^{ème} action, à savoir le lancement d'une campagne de récolte de signatures pour que l'Etat de Genève s'approche du montant de 0,7%, défini dans la loi, pour la solidarité internationale.

Mandat est donné au Conseil pour concrétisation de cette action à l'unanimité.

La séance est levée à 20h55, dans les temps.

L'AG est suivie d'un verre de l'amitié

4.3.2013 /mb